



## **Critères de sélection pour les Championnats panaméricain de 2024**

*Nota : En cas de divergence entre les versions anglaise et française du présent document, la version anglaise aura préséance.*

Ce document présente les critères de sélection pour les Championnats panaméricain de 2024, pour lequel Racquetball Canada doit sélectionner les athlètes qui représenteront le Canada. Ce document n'établit pas le montant du financement qui sera disponible pour les athlètes qui participeront à cette compétition.

### **1. Critères généraux**

Pour être admissible à être membre d'une équipe internationale itinérante, tous les athlètes doivent :

- a) Être citoyens canadiens ;
- b) Être membres en règle de Racquetball Canada et avoir payé leur cotisation ;
- c) Pouvoir satisfaire aux exigences de la Fédération internationale de racquetball pour représenter le Canada aux compétitions internationales ;
- d) Signer une entente dont la forme et le contenu sont approuvés par Racquetball Canada.

### **2. Critères spécifiques**

- 2.1 L'équipe masculine des Championnats panaméricain de 2024 sera sélectionnée selon le processus suivant:
  - 2.1.1 Le premier athlète sélectionné sera le Canadien le mieux classé au International Racquetball Tour (IRT), qui est classé dans les 12 premiers en date du mercredi suivant l'Événement de sélection de l'équipe nationale d'hiver de 2024. Si plusieurs athlètes sont dans le top 12 du classement IRT, ils seront sélectionnés selon l'ordre de leur classement en simple pour le Championnat Panaméricain de 2024 jusqu'à un maximum de 3 athlètes. Si aucun Canadien ne se classe parmi les 12 premiers au classement IRT, la sélection sera basée uniquement sur le *Classement des points du Championnats panaméricain de 2024* et le premier athlète sélectionné sera le premier qualifié sur la base du Classement des points.
  - 2.1.2 Le deuxième athlète masculin sélectionné sera le prochain meilleur athlète masculin qualifié sur la base du *Classement des points du Championnats panaméricains de 2024*.
  - 2.1.3 Le troisième athlète masculin sélectionné sera le prochain meilleur athlète masculin qualifié sur la base du *Classement des points du Championnat panaméricain de 2024*.
  - 2.1.4 Le quatrième athlète masculin sélectionné sera le prochain meilleur athlète masculin qualifié sur la base du *Classement des points du Championnat panaméricain de 2024*.
- 2.2 L'équipe féminine pour les Championnats panaméricain de 2024 sera sélectionnée selon le processus suivant:

- 2.2.1 La première athlète sélectionnée sera la Canadienne la mieux classée au Ladies Professional Racquetball Tour (LPRT), qui est classée dans les 12 premières en date du mercredi suivant l'Événement de sélection de l'équipe nationale d'hiver de 2024 et qui accepte de participer. Si plusieurs athlètes sont dans le top 12 du classement LPRT, ils seront sélectionnés selon l'ordre de leur classement en simple pour le Championnat Panaméricain de 2023 jusqu'à un maximum de 3 athlètes. Si aucune Canadienne ne se classe parmi les 12 premiers au classement LPRT, la sélection sera basée uniquement sur *le Classement des points du Championnats panaméricain de 2024* et le premier athlète sélectionné sera le premier qualifié sur la base du Classement des points.
- 2.2.2 La deuxième athlète féminine sélectionnée sera la prochaine meilleure athlète féminine qualifiée sur la base du *Classement des points du championnats panaméricains de 2024*.
- 2.1.3 La troisième athlète féminine sélectionnée sera la prochaine meilleure athlète féminine qualifiée sur la base du *Classement des points du Championnat panaméricain de 2024*.
- 2.2.3 La quatrième athlète féminine sélectionnée sera la prochaine meilleure athlète féminine qualifiée sur la base du *Classement des points du Championnats panaméricains de 2024*.

### **3. Procédure de sélection**

- 3.1 Un athlète qui fait partie du Top 12 du Pro Tour masculin ou féminin est **double qualifié**. Le meilleur homme et la meilleure femme selon le *Classement des points du Championnats panaméricain de 2024* sont également double qualifiés à condition d'être le champion canadien de 2023 en double. Ce qui signifie qu'ils ont le choix de jouer en deux catégories (le simple, le double, le double mixte). La première option ira au joueur le mieux classé au Pro Tour, puis au deuxième joueur le plus classé, et si cela est encore possible, au troisième joueur le mieux classé et ensuite le premier joueur du Classement des points.
- 3.2 S'il n'y a pas de double qualification, le meilleur homme qualifié et la meilleure femme qualifiée ont la première possibilité de choisir de jouer en simple ou en double aux Championnats panaméricain. Les deuxièmes qualifiés ont la deuxième possibilité de choisir s'il jouera en simple ou en double et les troisièmes qualifiés auront la troisième possibilité de choisir.
- 3.3 Le meilleur homme des qualifications et la meilleure femme des qualifications auront la possibilité de choisir de jouer à l'événement de double mixte ou de ne pas participer à celui-ci. L'opportunité sera alors donnée aux autres qualifiés dans l'ordre si nécessaire jusqu'à ce qu'une équipe de double mixte soit formée.
- 3.4 Un joueur/joueuse ne peut choisir de jouer que dans un maximum de 2 divisions selon les paramètres en 3.1, 3.2 et 3.3.
- 3.5 On suppose que ces décisions seront prises à la suite de discussions avec les entraîneurs et les autres joueurs participant aux Championnats panaméricain.
- 3.6 Si un athlète sélectionné n'assiste pas aux Championnats panaméricain, il / elle sera simplement rayé de la liste des joueurs éligibles pour l'événement et remplacés par l'athlète suivant au Classement des points.

- 3.7 L'entraîneur principal(e) décidera la liste des participants pour l'Événement par équipe après avoir consulté le personnel de l'équipe et les athlètes.
- 3.8 Si moins de quatre athlètes peuvent participer au tournoi après avoir demandé aux qualifiés du Pro Tour et aux six premiers qualifiés du classement des points du Championnats panaméricains 2023, Racquetball Canada enverra une équipe de moins de quatre athlètes pour chaque sexe. Si moins de trois hommes ou femmes veulent participer au tournoi, Racquetball Canada décidera s'il sélectionnera un autre athlète pour compléter l'équipe en utilisant le classement des points des Championnats panaméricains de 2024.

#### **4. Classement en simple des Championnats Panaméricain de 2024**

- 4.1 Épreuves de sélection comptant pour le classement :
- a. Épreuve no 1 : Championnat canadien de 2023 - ouvert en simple
  - b. Épreuve n° 2 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'automne de 2023 – ouvert en simple
  - c. Épreuve n° 3 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'hiver de 2024 – ouvert en simple
  - d. Épreuve no 4 : Championnat canadien de 2023- ouvert en double
- 4.2 Le tableau des points indique le nombre de points attribués aux athlètes en fonction de leur place finale dans une compétition. Les points énumérés en 4.1 sont totalisés. Les classements sont calculés séparément pour les hommes et les femmes.

| <b>Position</b> | <b>Points</b> |
|-----------------|---------------|
| 1               | 100           |
| 2               | 82            |
| 3               | 66            |
| 4               | 52            |
| 5               | 40            |
| 6               | 32            |
| 7               | 24            |
| 8               | 18            |
| 9               | 12            |
| 10              | 6             |
| 11              | 3             |
| 12              | 1             |
| Other           | 0             |

- 4.3 Les épreuves sont pondérées pour déterminer le classement final. Le poids d'une épreuve indique le nombre utilisé pour multiplier les points obtenus pour chaque épreuve. La pondération des épreuves est la suivante :
- 4.3.1 Classement des points du Championnats panaméricain de 2024 :
- Épreuve no 1 = 30 %
  - Épreuve no 2 = 30 %
  - Épreuve no 3 = 35 %
  - Épreuve no 4 = 5 %

- a. Dans le cas où seulement une épreuve de sélection et les Championnats nationaux ont lieu, les pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
    - Épreuve no 1 = 40 %
    - Épreuve no 2 ou 3 = 50 %
    - Épreuve no 4 = 10%
  - b. Dans le cas où seulement les Championnats nationaux est organisé, pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
    - Épreuve no 1 = 85 %
    - Épreuve no 4 = 15 %
- 4.5 Si aucun des événements de sélection utilisés pour déterminer le classement n'a lieu:
- a. Un comité de sélection sera créé pour déterminer l'équipe Championnats panaméricain de 2024.
  - b. Le comité sera présidé par la directrice exécutive de Racquetball Canada
  - c. La directrice exécutive sélectionnera les individus pour former un comité jusqu'à 5 membres
  - d. Le comité prendra en considération les facteurs suivants (sans ordre particulier) :
    - Le classement de Racquetball Canada
    - Le classement du Pro Tour
    - Les résultats canadiens et internationaux récents
    - La conformité du programme de surveillances des athlètes (AMP)
    - Les résultats aux tests de condition physique (seulement quand ils ont été administrés par l'équipe de support intégrée)
- 4.6 Si plusieurs athlètes ont le même nombre de points, l'athlète le ou la mieux classé(e) au classement de Racquetball Canada après que la dernière épreuve a été prise en compte, sera considéré(e) comme l'athlète le ou la mieux classé(e) en ce qui concerne les points de classement de sélection.

## **5. Clause d'exemption**

- 5.1 Si un(e) athlète est blessé(e) avant le début d'une épreuve de sélection et ne peut donc pas y participer, il ou elle peut faire une demande d'exemption. Une note de son médecin ou de son physiothérapeute confirmant sa blessure doit être envoyée au directeur de la haute performance au plus tard 21 jours après le premier jour de l'événement pour lequel l'exemption est demandée.
- 5.2 Si des circonstances autres qu'une blessure empêchent un(e) athlète de participer à une compétition de sélection de Racquetball Canada, il ou elle peut soumettre ces circonstances au comité de haute performance de Racquetball Canada pour qu'il les évalue. Les demandes d'exemption doivent respecter la procédure suivante :
- 5.2.1 Toutes les demandes d'exemption d'une compétition de Racquetball Canada pour des motifs autres qu'une blessure doivent être soumises à la directrice de la haute performance au plus tard 7 jours du premier jour de l'épreuve. Aucune demande d'exemption ne sera prise en compte après cette date limite.

- 5.2.2 La demande doit être faite par écrit, décrire les circonstances, et les preuves à l'appui doivent être envoyés par courriel ou par la poste au bureau national de Racquetball Canada.
- 5.2.3 En cas de demande d'exemption pour l'école / les examens, une note de l'administration ou de l'enseignant / professeur doit être soumise avec la demande.
- 5.2.4 Le comité de haute performance évaluera toutes les demandes, et il rendra sa décision par écrit.
- 5.3 Résultat de classement pour une exemption approuvée :
  - 5.3.1 Si le tableau contient 13 joueurs ou plus, le placement des joueurs exemptés sera fixé à trois (3) places au-dessous de leur classement à la précédente épreuve de la même discipline.
  - 5.3.2 Si le tableau contient 12 joueurs ou moins, le placement des joueurs exemptés sera fixé à deux (2) places au-dessous de leur classement à la précédente épreuve de la même discipline.
  - 5.3.3 Le placement d'un joueur exempté sera fixé, au maximum, à une position de moins que le nombre total d'inscriptions dans le tirage au début de l'épreuve.
- 5.4 Dès qu'un(e) athlète a commencé sa première partie lors de l'épreuve de sélection de l'équipe nationale en cours, son résultat sera déterminé sans aucun rapport avec les précédentes épreuves de sélection de l'équipe nationale.